



AÏKIDO CLUB DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

PREAMBULE

Le présent règlement intérieur précise le fonctionnement de l'Aïkido Club de Saint-Julien-en-Genevois dans le cadre de ses statuts associatifs. Il est élaboré par le bureau et adopté en Assemblée Générale.

Tout membre du club peut proposer des modifications. Il est remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à tout nouvel adhérent. Il figure également au tableau d'affichage dans le dojo du club. Le contenu du présent règlement concerne tout membre inscrit au club et qui via cette inscription, accepte de s'y conformer.

Ce document doit être signé par les parents de tout membre mineur en page 3.

LIEU ET HORAIRES DES COURS

Les cours ont lieu au dojo « le Mékong » à l'Arande, Maison des activités, 24 Grande Rue

L'Arande un équipement municipal mis à la disposition du club pour la pratique de l'Aïkido suivant un planning et des règles établies qu'il est important de respecter. L'accès au dojo « le Mékong », aux vestiaires et aux divers équipements sont placés sous l'autorité de la Mairie de Saint-Julien-en-Genevois.

La saison débute le 1er septembre et se termine le 31 juin. Les séances d'entraînement régulières ont lieu chaque **LUNDI et JEUDI de 19h30 à 21h** et éventuellement selon des horaires spécifiques durant les vacances scolaires, il convient de se renseigner. Un second cours peut avoir lieu de 21h à 22h pour les pratiquants plus avancés.

FORMALITÉS D'ADHÉSION

L'aïkido Club est affilié à la Fédération Française d'Aïkido et de Budo, FFAB.
Les membres du club sont titulaires d'une licence auprès de cette fédération.

Toute personne désirant adhérer à l'association doit procéder à son inscription avant de commencer à pratiquer. Le futur adhérent doit contacter un membre du bureau et doit :

- remplir une fiche d'inscription pour la saison
- fournir deux photos la première année (une pour le dossier – une pour le passeport Aïkido)
- présenter un certificat médical qui mentionne la «**non contre-indication à la pratique de l'Aïkido**»
- être à jour de sa cotisation club à l'association
- signer une autorisation parentale pour les mineurs

Attention : un certificat médical valide est OBLIGATOIRE pour monter sur le tatami !

- Pour les nouveaux adhérents ou anciens adhérents pour lesquels le certificat médical n'est plus valable : un certificat datant de moins de 2 mois.
- Pour les anciens membres, dont le dernier certificat fourni a moins de 2 ans (validité 3 ans) et si le licencié a répondu NON à TOUTES les questions figurant sur le questionnaire de santé, le certificat médical n'est pas à fournir

Le dossier complet est à remettre au premier cours de l'année en septembre, cependant les inscriptions restent ouvertes tout au long de l'année.

COTISATION

Le montant des cotisations est adopté chaque année par l'assemblée générale de l'association.

La cotisation peut être réglée cash ou par chèque en plusieurs fois mais doit être soldée au plus tard à la mi-saison. Des réductions et des facilités de paiement peuvent être exceptionnellement accordées.

L'association ne rembourse pas les inscriptions sauf en cas de force majeure (accident, mutation) et au prorata des mois déjà pratiqués.

Cotisation annuelle adulte : 180 EUROS TTC / Cotisation annuelle enfant,étudiant : 120 EUROS TTC

Ce montant inclut :

- le prix de la licence FFAB (36 euros adultes et 26 euros enfants de moins de 14 ans)
- ainsi que les cotisations du club auprès de la Fédération, de la Ligue AURA (Auvergne Rhône-Alpes) et du CIDDASAB (Comité Inter-Départemental Dauphiné-Savoie d'Aïkido et de Budo).

ASSURANCE

Votre Licence FFAB inclus une assurance **minimum** en cas d'accident.

Cependant, il est sous la responsabilité de l'adhérent de se renseigner auprès de son assurance accident pour connaître les risques couverts.

Chaque pratiquant devra veiller à être en possession de sa licence à chaque cours, celle-ci pouvant être utile en cas d'accident quelconque. Les responsables de l'association vous informent obligatoirement des possibilités d'extensions de garanties, celles-ci restent facultatives.

Attention : travailleurs indépendants et professions libérales veillez à bien posséder une assurance accident !!

COMMUNICATION

Le moyen le plus simple pour toutes communications est d'écrire un email au club aiki.stju@gmail.com

Site internet du club : www.aikido-annecy-st-julien-en-genevois.com

Site internet de la FFAB : www.ffabaikido.fr

Adresse postale du club :

L'Arande, Maison des activités, 24 Grande Rue 74160 Saint-Julien-en-Genevois

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET RÉUNIONS

L'assemblée générale ordinaire du club a lieu chaque année dans les 6 mois après la clôture (fin août).

Au cours de l'année, des réunions conviviales sont organisées (Pot de bienvenue, Noël, Galette des rois, ...)

Les membres sont chaleureusement invités à participer et/ou à voter lors de ces rendez-vous importants pour la vie du club !

STAGES ET DÉMONSTRATIONS

Les adhérents sont encouragés à participer aux stages nationaux, départementaux, de ligues, organisés régulièrement dans l'année. Les dates de stages sont affichées au dojo et sur le site internet du club.

Le club peut être amené à participer à des démonstrations en public en dehors du dojo de l'Arande en partenariat avec diverses instances, municipalité par exemple.

Concernant ces déplacements, les membres sont invités à s'organiser entre eux et à se concerter pour établir des groupes et covoiturer.

TENUE DU PRATIQUANT

L'aïkido se pratique en kimono, Le keikogi (tenue d'entraînement) doit être propre et en bon état. Chacun doit veiller à l'entretien de sa tenue et se présenter aux entraînements dans une tenue correcte.

Chacun doit utiliser des sandales pour se déplacer de l'entrée vestiaire au tatami. Le port de bijoux est interdit car dangereux.

HYGIÈNE

L'hygiène corporelle est de rigueur lors de l'entraînement. Des douches sont disponibles dans les vestiaires. L'adhérent doit veiller à avoir les pieds et les mains propres. Les ongles des pieds et des mains doivent être coupés courts. Les chaussures sont interdites sur le tatami, elles doivent être déposées à l'entrée des vestiaires dans l'armoire. Chacun doit utiliser des sandales pour se déplacer dès l'entrée des vestiaires. Pour des raisons de sécurité les bonbons et chewing-gum sont interdits.

Avant chaque cours il est de coutume de passer le balai sur le tatami même si celui-ci semble propre. Un grand balai et un aspirateur sont disponibles dans le placard du club.

PREMIERS SECOURS

En toutes circonstances, chacun doit veiller à protéger son partenaire et à se protéger soi-même.

Toute blessure doit être immédiatement signalée à l'enseignant.

En cas d'accident type coups, contusions, coupures mineures, **une trousse de secours et un spray cryogénique sont disponibles dans le placard du club.**

Un défibrillateur est disponible au rez-de-chaussée de l'Arande vers l'entrée à côté des distributeurs de boissons.

ADHERENTS MINEURS

Les adhérents mineurs, mais également majeurs, sont sous la responsabilité de l'enseignant seulement lors de leur présence sur l'aire d'entraînement et pendant les horaires des cours de 19h30 à 21h00/22h00. Exceptionnellement, un cours peut être annulé à la dernière minute. C'est la raison pour laquelle les parents ou le représentant légal d'un mineur doivent s'assurer de la présence de l'enseignant.

Les parents ou responsables légaux devront veiller à accompagner les enfants mineurs sur le lieu de l'activité, de même qu'ils devront venir les chercher à la fin de l'activité. Dans la mesure où ceux-ci arrivent seuls, ils pourront repartir seuls à la fin de l'activité.

Si, pour une raison quelconque, un enfant présent au cours ne peut s'entraîner, il doit rester à l'intérieur de la salle dans l'attente de ses parents. La présence et la fréquentation aux cours sont placées sous l'entière responsabilité des parents ou du représentant légal qui sont dans l'obligation d'informer le club dans le cas où leur enfant ne serait pas présent aux cours. **Le club décline toute responsabilité en cas d'accident.**

PRATIQUE DE L'AÏKIDO

Il est nécessaire de respecter l'enseignement, la philosophie du fondateur de l'aïkido et la manière dont le professeur les transmet. Le pratiquant reçoit les conseils et les observations du professeur et doit essayer de les appliquer avec sincérité, du mieux qu'il le peut.

Tout esprit de compétition, contraire à l'éthique de l'aïkido, n'est pas admis sur le tatami. Le but de l'aïkido ne vise pas la destruction de l'autre mais la construction de soi-même. En toutes circonstances, chacun doit veiller à protéger son partenaire et à se protéger soi-même. Chaque pratiquant doit participer à la création d'une atmosphère positive et de respect. Chaque pratiquant s'engage moralement à ne jamais utiliser une technique d'aïkido pour blesser ou manifester son ego.

Traditionnellement, les nouveaux pratiquants invitent les anciens à travailler avec eux.

Entre chaque exercice, le pratiquant salue son (ses) partenaire(s) et rejoint les autres pratiquants assis en seiza (à genoux).

En montant sur le tatami et en le quittant, le pratiquant salue. Le salut se fait toujours en direction du portrait (tokonoma) du fondateur de l'aïkido: O'senseï Morihei Ueshiba. Ce salut constitue une marque de respect et de politesse.

Pour des raisons de sécurité, toute sortie du tatami doit être signalée.

Dans le cas où l'enseignant serait en retard, le plus ancien pratiquant commence la préparation. Il peut arriver qu'un pratiquant soit en retard, et dans ce cas il est prié d'intégrer le cours discrètement.

Les zooris (sandales, tongues,...) sont à leur place, jointes, talons contre le tapis pour être prêt à partir.

Les chaussettes sont tolérées uniquement en cas de problèmes cutanés.

La consommation d'alcool, de médicaments ou de stupéfiants est à proscrire avant les cours.

Les portables doivent être éteints pour assurer la tranquillité des cours.

Chaque pratiquant veillera au rangement de son matériel à la fin des cours.

En cas de vol d'effets personnels lors des entraînements, le club ne peut en aucun cas être tenu pour responsable.

Les armes sont rangées et prêtes à servir près du tatami, étui ouvert.

L'association prête les armes aux débutants, celles-ci sont rangées dans le placard du club.

Chaque pratiquant est encouragé par la suite à posséder ses propres armes.

La présence de spectateurs est admise mais cette tolérance est laissée à la libre appréciation de l'enseignant. Les spectateurs doivent rester discrets afin de ne pas gêner le déroulement du cours, même si ce spectateur est pratiquant confirmé. Un spectateur n'intervient pas pour corriger une erreur commise par des pratiquants sur le tatami. Les accompagnants, non licenciés, grands et petits ne sont pas autorisés à monter sur le tapis.

Art Martial moderne, l'Aïkido prend racine dans la grande tradition guerrière et chevaleresque hérité des Samurais, le Budo. Basé sur des principes profonds d'unité et d'harmonie, l'Aïkido exclut toute forme de violence et de compétition : sa pratique favorise le développement de la personnalité dans le calme, la souplesse et le contrôle de soi. Cet Art permet à chacun de s'entraîner dans la joie toute sa vie durant...

Voté en assemblée générale à Saint-Julien-en-Genevois le 26 novembre 2018

Nicole Bussat
Présidente

Sandrine Lucas
Vice-présidente

Philippe Rao
Trésorier

Vincent Gachet-Mauroz
Secrétaire

Pour tous les membres mineurs du club signatures des parents ou du responsable légal ci-dessous
Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur dont il m'a été remis un exemplaire